Image not found or type unknown

Syndic n'a pas payé l'assurance et sinistres intervenus,recours ?

Par **catherine JOYEUX**, le **22/09/2017** à **07:49**

Bonjour,

Le nouveau syndic n'a pas payé notre cotisation d'assurance d'immeuble et deux sinistres sont intervenus entre la date d'échéance (mai 2016) et son règlement (mars 2017). L'assureur ne les couvre donc pas.
comment peut on mettre en cause le syndic et faire agir son assurance professionnelle ?

merci de toute aide

Par **Chaber**, le **22/09/2017** à **08:15**

bonjour

[citation]Le nouveau syndic n'a pas payé notre cotisation d'assurance d'immeuble et deux sinistres sont intervenus entre la date d'échéance (mai 2016) et son règlement (mars 2017). L'assureur ne les couvre donc pas. [/citation]Il semble qu le conseil syndical, vos représentants élus, n'a pas tenu ses obligations

Il contrôle la gestion du syndic, notamment :

la comptabilité du syndicat,
la répartition des dépenses,
les conditions dans lesquelles sont passés et exécutés les marchés et tous autres contrats, ainsi que l'élaboration du budget prévisionnel dont il suit l'exécution.

À cet effet, il peut consulter toute pièce ou document relatif à la gestion et l'administration de la copropriété ou intéressant le syndicat de copropriétaires notamment :

des dossiers,
des échanges (mails, lettres),
des registres...

Par **catherine JOYEUX**, le **22/09/2017** à **08:19**

merci pour votre réponse.
Nous ne sommes que 4 copropriétaires. Ce nouveau syndic a repris les comptes en juin 2016. je fais partie avec une autre copropriétaire du conseil syndical. La chargé d'affaires a attiré mon attention sur une erreur concernant notre assurance immeuble (l'adresse comportait une erreur) mais à aucun moment, le syndic ne nous a averti qu'elle n'avait pas regardé si la cotisation avait été réglée.
Peut on révoquer le syndic pour faute grave ou est-ce notre faute ??

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés